



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Service Agriculture et du Développement Rural
Affaire suivie par : Guillaume FENAT
Secrétariat de la CDPENAF
Tél : 01 60 56 73 00
Mél : ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 11 juin 2021

DDT 77/STAC
Unité Instruction et Conseil ADS
MELUN
Mme Francine EZAGAL

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Par courrier, réceptionné le 11 mai 2021, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur les permis d'aménager n° 077 019 21 00001 ; 077 101 21 00004 ; 077 167 21 00001 et 077 212 21 00001 pour la réalisation du Casier Pilote de la Bassée sur les communes de Balloy, Châtenay-sur-Seine, Egligny et Gravon, ainsi que sur les Permis de construire n° 077 101 21 00004 et 077 212 21 00001 pour la réalisation d'une station de pompage sur les communes de Châtenay-sur-Seine et Gravon, déposés par L'EPTB Seine Grands Lacs, représenté par M. Frédéric MOLOSSI.

La commission s'est réunie par visioconférence LIFESIZE le jeudi 10 juin 2021, pour examiner ce projet.

Le projet a été présenté par Mme Aurélie PAIDAVOINE, Directrice adjointe au projet de la Bassée – Seine Grands Lacs et par M. Pascal LAUGIER, Chef de projet ouvrages hydrauliques – Seine Grands Lacs. Ils étaient accompagnés de M. Aurélien GAY, représentant le bureau d'étude Ateliers 234.

Après avoir présenté le projet ils ont pu répondre aux questions des membres de la commission et apporter des éléments de justification.

La CDPENAF souligne la qualité de la présentation.

Le Casier Pilote de la Bassée avait déjà fait l'objet de plusieurs passages en commission au titre de la compensation agricole collective. Ainsi, les membres de la CDPENAF étaient familiers des enjeux du projet.

La commission a rendu un avis favorable au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers sur ces demandes de permis d'aménager et de construire.

Toutefois, les propriétaires forestiers souhaitent des précisions sur la compensation forestière prévue et sur sa mise en œuvre.

DDT de Seine-et-Marne
288, avenue Georges Clemenceau
Parc d'activités
77000 Vaux-le-Pénil

Pour le directeur départemental
L'adjoint au directeur


Laurent BEDU